



**TOUTES LES VOIX COMPTENT : LES RÉPERCUSSIONS DES
PROBLÈMES JURIDIQUES GRAVES CHEZ LES JEUNES DE 16 À 30
ANS DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE**

AUTEURS

Meredith Brown

Enisoné Kadiri

Sarah McCoubrey

Jess Reekie

ADJOINTE À LA RECHERCHE

Tina Yousif

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On vous demande :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et qu'elle n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, 2021

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	5
Contexte.....	5
Résultats de l'étude.....	6
Équipe de recherche.....	9
Aperçu de la méthodologie.....	10
Considérations d'ordre éthique.....	11
Géographie.....	13
Recrutement des participants	14
Partenaires communautaires	14
Questions et thèmes de discussion.....	15
Exemples de scénarios.....	15
Scénarios liés à l'argent :	15
Scénarios liés à une situation à la maison :.....	16
Scénarios liés à la précarité / au traitement reçu :.....	16
Scénarios liés à la sécurité personnelle :.....	17
Analyse des données	18
Observations sur la participation aux discussions de groupe	19
Contexte	20
COVID-19.....	20
Manifestations contre l'injustice raciale	20
Race, âge et sexe	21
Résultats de l'étude.....	23
Réponses au sondage en ligne.....	23
Âge et sexe	23
Situation de vie	23
Produits financiers.....	24
Situation d'emploi.....	24
Niveau de revenu.....	24
Type et fréquence des problèmes juridiques.....	24
Groupes de discussion	25
Résultats des groupes de discussion.....	26
Thèmes	26

Intersections entre le statut d’immigrant et les problèmes juridiques.....	26
Services de police et profilage racial	28
Services de police et profilage des quartiers	28
Expériences vécues pendant l’enfance.....	29
Répercussions.....	31
Répercussions sur la santé.....	31
Répercussions sur les finances.....	32
Répercussions sur la scolarité.....	33
Répercussions sur la confiance et le sentiment de sécurité.....	34
Stratégies.....	36
Demander de l’aide.....	36
Mécanismes officiels de résolution.....	36
Mécanismes informels de résolution	37
Dépôt de plaintes par la voie légale auprès d’autorités autres que la police	39
Raisons expliquant le choix des participants de ne pas donner suite	40
Relations avec les amis et la famille	40
Relations dans la sphère publique	41
Relations avec des personnes en position d’autorité.....	43
Effets cumulatifs du racisme.....	45
Mouvement Black Lives Matter et réforme de la police.....	46
Observations.....	49
Âge.....	49
Sexe.....	50
Répercussions durables et envahissantes	51
Annexe A : Questions du sondage en ligne	52

SOMMAIRE

La présente étude porte sur les répercussions des problèmes juridiques graves chez les jeunes de 16 à 30 ans des communautés noires de Toronto et d'Ottawa. La méthodologie utilisée repose sur une compréhension intersectionnelle de l'expérience des gens en matière de conflits juridiques et de services publics. L'étude tient compte du fait que les participants avaient une compréhension variable et évolutive des répercussions juridiques des problèmes rencontrés dans leur vie.

La collecte des données s'est déroulée en deux étapes. Les participants ont d'abord été invités à répondre à un sondage en ligne qui visait à recueillir des données démographiques sur leur âge et leur identité raciale autodéclarée afin de confirmer leur appartenance au groupe cible de la recherche. Les participants ont répondu à des questions démographiques ainsi qu'à des questions sur l'emploi, la structure familiale, le logement et l'utilisation de produits financiers avant qu'on leur demande d'indiquer s'ils s'étaient heurtés à différents types de problèmes juridiques graves au cours des trois années précédentes. Les participants qui ont mentionné avoir fait face à des problèmes juridiques graves et qui satisfaisaient aux critères d'admissibilité ont été conviés à des groupes de discussion en ligne. Les participants aux groupes de discussion ont été invités à parler de leurs expériences dans le cadre d'une approche narrative alimentée par des exemples inspirés de différents scénarios. Trente-quatre personnes ont répondu au sondage en ligne et, à l'exception d'une seule, toutes satisfaisaient aux critères de l'âge et de l'identité raciale. Vingt-six personnes ont participé aux groupes de discussion.

CONTEXTE

Toutes les étapes de la présente recherche se sont déroulées dans le contexte des restrictions liées à la COVID applicables aux rassemblements sociaux et professionnels. À l'instar des chercheuses, les répondants au sondage et les participants aux groupes de discussion ont tous pris part à la recherche de façon virtuelle.

La présente recherche portait spécifiquement sur les expériences des personnes qui s'identifient comme étant noires. Leur identité raciale et les répercussions différentielles des problèmes juridiques constituent l'élément central de la présente recherche. La mort de

George Floyd et les manifestations du mouvement Black Lives Matter qui l'ont suivie sont survenues après le lancement de l'étude, mais avant la tenue du premier groupe de discussion. Les manifestations ont attiré l'attention sur les meurtres de Noirs et d'Autochtones commis par des policiers au Canada et sur les problèmes de racisme systémique au sein du système de justice pénale canadien. Au même titre que les chercheuses, les participants avaient une conscience aiguë des questions liées au racisme systémique à l'intérieur du système de justice et dans la société en général.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Les répondants étaient âgés de 16 à 30 ans. Soixante pour cent des répondants se sont identifiés comme étant des femmes. Tous les répondants se sont identifiés comme étant des Noirs et certains ont indiqué des identités plus précises telles que « Canadien noir / Afro-Canadien » ou « Jamaïcain ». Un peu moins de la moitié (44 %) des répondants fréquentaient un établissement d'enseignement, 17 % travaillaient à temps plein et un tiers (32 %) occupaient un emploi à temps partiel. Un petit nombre d'entre eux (6 %) s'occupaient d'enfants à temps plein et 12 % étaient à la recherche d'un emploi. Cinq répondants ont été mis à pied en raison de la pandémie de COVID.

Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer le type et la fréquence des problèmes juridiques graves auxquels ils ont fait face, tous les participants aux groupes de discussion ont mentionné avoir eu au moins un problème juridique grave au cours des trois années précédentes.

Les types de problèmes juridiques les plus courants étaient les expériences de discrimination dans des lieux publics (48 %), les problèmes de logement (44 %), les interactions avec la police (40 %) et les problèmes liés à l'emploi (36 %). Aucun répondant n'a mentionné de problèmes juridiques liés à une succession, à la nécessité de prendre en charge les finances d'un être cher ou au fait d'être poursuivi ou de poursuivre quelqu'un devant un tribunal civil ou une cour des petites créances. Deux des trois personnes ayant déclaré avoir des enfants ont mentionné des problèmes liés à la garde ou à la pension alimentaire de leurs enfants.

L'étude a révélé des recoupements entre le statut d'immigrant et les répercussions des problèmes juridiques, notamment chez les personnes vivant de l'incertitude liée à l'immigration, qui ont indiqué avoir le sentiment de faire face à une instabilité accrue et à des conséquences plus graves. Le profilage racial pratiqué par la police et d'autres figures d'autorité, y compris des enseignants et des administrateurs scolaires, engendre une méfiance accrue à l'égard des mécanismes de résolution juridiques. L'expérience des processus judiciaires vécue par les participants pendant l'enfance, y compris les conflits entre propriétaire et locataires et les litiges matrimoniaux, s'est traduite par un plus grand isolement pour ces participants lorsqu'ils ont eu à régler leurs propres problèmes juridiques.

Les problèmes juridiques auxquels les répondants ont fait face ont eu des répercussions négatives sur leur santé, leurs finances, leur scolarité, leur confiance à l'égard des services gouvernementaux et leur sentiment général d'appartenance à la société.

Les répondants ont eu recours à différents mécanismes de résolution, selon leur propre situation et les types de problèmes juridiques qu'ils ont éprouvés. La plupart ont manifesté de la réticence ou de la méfiance à l'égard des services de soutien juridiques officiels, favorisant plutôt les services de soutien communautaires. De nombreux répondants ont réglé leur problème juridique sans le moindre soutien, et ont indiqué avoir ressenti de la peur et de l'incertitude et s'être sentis isolés.

Les expériences que les participants aux groupes de discussion ont relatées variaient en gravité et en complexité selon le domaine du droit dont elles relevaient. En dépit de ces variations, tous les participants envisageaient leurs problèmes juridiques sous l'angle combiné de la race et de la situation sociale. Ils ont décrit leurs expériences des systèmes et des institutions, ainsi que les avenues qui s'offraient à eux en matière de résolution, comme étant intimement liées aux problèmes de racisme auxquels ils se sont heurtés dans leur vie. L'identité raciale n'était pas seulement un facteur dans les cas flagrants de discrimination ou de traitement raciste, elle intervenait également dans leurs expériences en matière de problèmes juridiques en matière civile et pénale. Ils percevaient la race, le privilège social et les possibilités économiques comme

étant intimement liés d'une part à la façon dont ils abordaient les questions juridiques et, d'autre part, aux raisons pour lesquelles ils se sont heurtés à des problèmes juridiques.

La présente étude de recherche qualitative visait à examiner les répercussions des problèmes juridiques graves chez les jeunes de 16 à 30 ans des communautés noires de Toronto et d'Ottawa. L'étude, qui est l'une des 13 études entreprises par différentes équipes de recherche au pays, dresse un portrait plus détaillé des expériences vécues par les membres de ce sous-ensemble de la société canadienne. Ces 13 études visent à compléter les données nationales recueillies dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ) de 2021. L'ECPJ de 2021 a été réalisée par Statistique Canada pour le compte du ministère de la Justice du Canada et de plusieurs autres ministères fédéraux.

La méthodologie de la présente étude qualitative est fondée sur une compréhension intersectionnelle de l'expérience des gens en matière de conflits juridiques, de services publics et d'environnements de recherche. Nous avons eu recours à des discussions de groupe lors desquelles les participants ont été invités à discuter de leurs expériences dans le cadre d'une approche narrative alimentée par des exemples inspirés de divers scénarios. La méthodologie tient également compte de l'âge des participants et de la diversité de leurs expériences auprès des autorités et des institutions. Les groupes de discussion ont été structurés de façon à faciliter le témoignage des participants, tout en tenant compte du fait que ces derniers avaient une compréhension variable et évolutive des répercussions juridiques des problèmes rencontrés dans leur vie. En plus d'avoir été en mesure de faire part de leurs expériences en matière de problèmes juridiques graves, les participants ont eu l'occasion de prendre part à une séance de renforcement des capacités qui visait à leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance de leurs options juridiques afin qu'ils soient mieux outillés dans l'éventualité où ils se buteraient à nouveau à des problèmes juridiques.

ÉQUIPE DE RECHERCHE

La présente recherche, qui a été commandée par le ministère de la Justice du Canada, a été réalisée conjointement par CALIBRATE et le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ).

L'équipe de recherche était formée des personnes suivantes :

Sarah McCoubrey, stratège et fondatrice de CALIBRATE, travaille depuis plus de 20 ans à améliorer notre système de justice au moyen de diverses initiatives déployées dans les secteurs public, privé et à but non lucratif. À son expérience juridique s'ajoutent une maîtrise en éducation des adultes et en éducation communautaire ainsi qu'un diplôme de premier cycle en études féministes qui lui permettent d'appliquer des perspectives nuancées et une vision globale aux problèmes persistants et aux nouvelles possibilités. Sarah a mené des recherches sur l'accès à la justice, l'intégration des questions d'égalité entre les sexes et les droits de la personne au Canada et à l'échelle internationale.

Meredith Brown est stratège et associée au sein de CALIBRATE. Elle se spécialise dans l'élaboration d'approches stratégiques en matière de résolution de problèmes et de consultations auprès des intervenants et du public. Son travail à l'échelle mondiale est axé sur l'égalité entre les sexes, l'accès à la justice et la défense des droits, et la saine gouvernance. Avant de se joindre à CALIBRATE, Meredith a travaillé pendant 17 ans au ministère du Procureur général de l'Ontario, notamment à titre d'avocate praticienne et de directrice générale du Bureau de l'innovation du Ministère, où elle a instauré une culture de la transformation et apporté des changements importants dans le cadre de projets clés qui ont permis d'améliorer l'administration de la justice tant au sein du système qu'auprès du public. À ses études et à son expérience en droit s'ajoute une formation en relations internationales.

Enisoné L. Kadiri est gestionnaire principale de programme au Réseau ontarien d'éducation juridique, où elle gère des projets d'éducation juridique destinés aux jeunes des collectivités à risque élevé ainsi qu'à leurs intermédiaires de confiance et alliés adultes. Enisoné, qui est diplômée de l'Université McGill, possède une formation en justice sociale, en défense des droits, en gestion d'organismes à but non lucratif, en recherche communautaire et en développement communautaire. Elle possède également une vaste expérience de travail

auprès des jeunes dans des contextes de counselling et de mentorat, ainsi qu'auprès de groupes en quête d'équité et d'organisations de défense des droits des femmes.

Jess Reekie est directrice générale du Réseau ontarien d'éducation juridique, où elle s'emploie à assurer l'orientation stratégique du ROEJ et à établir des relations entre les organismes des secteurs juridique, communautaire et de l'enseignement. Jess est diplômée de l'Université Harvard et de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie. Elle a pratiqué le droit de l'immigration et de la protection des réfugiés et a travaillé pendant plus de 20 ans dans le secteur des organismes à but non lucratif. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Association canadienne d'éducation et d'information juridique (ACEIJ).

Tina Yousif est étudiante en droit à l'Université d'Ottawa et titulaire d'une maîtrise en santé publique. Elle a réalisé des analyses de données et dirigé des séances de recherche et de mobilisation communautaire dans des contextes marqués par les questions d'identité raciale. À titre d'adjointe à la recherche, elle a fait profiter l'équipe de son expérience en droit, en santé et en analyse statistique.

APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

La collecte des données s'est déroulée en deux étapes. Les participants, qui ont été recrutés par les partenaires communautaires du ROEJ, ont d'abord été invités à remplir un sondage en ligne qui visait à recueillir des données démographiques sur leur âge et leur identité raciale autodéclarée afin de confirmer leur appartenance au groupe cible de la recherche. Le sondage comprenait également des questions démographiques axées sur l'emploi, la structure familiale, le logement et l'utilisation de produits financiers, en phase avec la section démographique de l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques. Les participants au sondage devaient également indiquer s'ils avaient fait face à différents types de problèmes juridiques graves au cours des trois années précédentes. Les participants qui ont indiqué avoir été aux prises avec des problèmes juridiques graves et qui satisfaisaient aux critères d'admissibilité ont été invités à participer à des groupes de discussion en ligne. Trente-quatre personnes ont répondu au

sondage en ligne et, à l'exception d'une seule, toutes satisfaisaient aux critères de l'âge et de l'identité raciale. Vingt-six personnes ont participé aux groupes de discussion. Certains des répondants au sondage en ligne qui satisfaisaient aux critères d'admissibilité n'ont pas pu participer à un groupe de discussion en raison d'un conflit d'horaire. Les questions du sondage en ligne sont présentées en annexe.

Quatre séances de discussion de groupe ont été tenues en ligne au moyen d'une plateforme de vidéoconférence (Zoom). Les groupes de discussion ont réuni des jeunes qui avaient déjà participé à des programmes offerts par les organismes communautaires partenaires. Les chercheuses ont proposé des sujets de discussion organisés par thème. Cette discussion de groupe a permis d'explorer des problèmes juridiques interreliés. Elle a également permis aux jeunes qui se demandaient si ce qu'ils avaient vécu était bien un problème juridique d'entendre des expériences similaires vécues par leurs pairs. Cette méthodologie a offert aux participants la possibilité de mettre leur expérience en contexte, tout en tenant compte du fait que certains participants, en raison de leur âge ou de leur inexpérience, étaient moins à l'aise de nommer leur problème juridique ou d'en parler dans le cadre d'une discussion de groupe.

Chacune des séances de discussion a été animée par au moins deux des chercheuses. Le fonctionnement du groupe de discussion a été expliqué aux participants, qui ont également été informés que les séances seraient enregistrées. Une fois l'enregistrement commencé, on a demandé à tous les participants d'allumer leur caméra pendant la lecture de leur lettre de consentement à la participation. Après chacun des énoncés, les participants devaient signifier leur consentement de façon visuelle ou sonore. Pendant le reste de la séance, les participants étaient libres de garder leur caméra allumée ou de la fermer. Ils ont répondu aux questions de vive voix ou au moyen de la fonction de clavardage.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

La présente recherche repose sur les principes reconnus de l'éthique de la recherche. Des mesures ont été prises afin de maximiser les avantages et minimiser les préjudices (rapport risque-avantage). Nous avons veillé à obtenir le consentement éclairé des participants, à

protéger leur vie privée et à éviter tout malentendu, et nous leur avons donné le droit de se retirer de l'étude à tout moment.

Notre approche était fondée sur la volonté de mieux comprendre la vie des jeunes en la mettant en contexte, mais également en prenant des mesures spéciales pour protéger leurs intérêts. Les considérations éthiques de la recherche sur l'expérience des jeunes allient les questions liées aux risques et aux avantages – qui sont courantes dans le contexte de la recherche sur les adultes – avec la nécessité d'accorder une attention accrue à l'inexpérience des jeunes au sein des systèmes et au fait qu'ils ont une connaissance limitée de leurs droits et des recours qui s'offrent à eux. Les animatrices ont mis les participants en garde contre des descriptions trop détaillées de leurs problèmes juridiques et sont intervenues pour rappeler l'importance de préserver l'anonymat des personnes concernées afin de protéger leur vie privée. Il n'y a pas eu de cas de divulgation détaillée ou d'aveux relatifs à des accusations existantes, ni d'autres situations qui auraient justifié d'intervenir immédiatement et/ou de solliciter un avis juridique.

L'équipe de recherche était prête à orienter des participants vers l'aide juridique ou des services d'assistance et d'information juridiques, en prenant les mesures requises pour protéger leurs droits. Il n'y a pas eu de cas nécessitant un renvoi à des services de soutien juridique.

Les données démographiques et les données relatives aux groupes de discussion ont été recueillies à l'aide des pseudonymes choisis par chaque participant¹. On a demandé aux participants d'utiliser leur pseudonyme pour se connecter à l'appel vidéo. Les chercheuses et les autres participants ont ensuite pu s'adresser les un(e)s aux autres en utilisant ces pseudonymes, qui s'affichaient au bas de l'écran chaque fois qu'un participant tapait un message dans la zone de clavardage. Cette approche a réduit le risque que des personnes puissent être identifiées dans le cadre de l'analyse des données et a renforcé la confiance des

¹ On a demandé à chaque participant de choisir un nom de ville comme pseudonyme. Il n'y a pas eu de cas où les participants d'un même groupe de discussion ont choisi le même nom de ville.

participants à l'égard du processus. Elle a permis de tenir des discussions s'apparentant à des conversations sans connaître ni utiliser le nom des participants.

Une série de consignes applicables aux discussions de groupe a été présentée au début de la séance puis répétée à la fin, afin de rappeler aux participants leur engagement à respecter et à protéger la vie privée des autres participants.

À la fin des séances de discussion, les participants se sont vu offrir deux avantages. Ils ont reçu une carte Amazon de 40 \$, qui leur a été transmise par voie électronique dans les 24 heures. Ils ont également été informés qu'ils pouvaient assister à une séance d'éducation juridique publique du ROEJ et ainsi acquérir des connaissances qui leur permettraient de composer plus efficacement avec les conséquences graves des conflits d'ordre juridique auxquels ils font face au cours de leur vie.

Les participants potentiels ont reçu un courriel de la part du partenaire communautaire, qui contenait une fiche d'information décrivant le but de la recherche et la méthodologie utilisée. Ils ont rempli un formulaire de consentement en ligne, puis ont à nouveau signifié leur consentement, de façon visuelle ou sonore, à l'égard de chacun des énoncés du formulaire de consentement au début de la séance de discussion de groupe.

Le résumé des résultats et le rapport final ont été transmis directement aux participants ainsi qu'aux partenaires communautaires. Le résumé des résultats est présenté en annexe.

GÉOGRAPHIE

La présente étude a été organisée avant la pandémie de COVID-19 et devait, à l'origine, porter uniquement sur des participants de la région de Toronto, pour des raisons de proximité avec les chercheuses. Toutefois, compte tenu de l'interdiction qui visait les rassemblements sociaux, la méthodologie a été adaptée de façon à ce que l'étude puisse être menée en ligne. Compte tenu de cette adaptation, il a fallu tenir compte de différentes questions liées au consentement en ligne, à l'enregistrement des discussions et à la protection de la vie privée. Cette adaptation a également permis d'élargir la région d'origine des participants et d'inclure des personnes vivant à Ottawa.

RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Les participants ont été recrutés par les partenaires communautaires du ROEJ. Les travailleurs des services à la jeunesse et le personnel des programmes ont assuré la liaison avec les jeunes participant ou ayant participé aux programmes des divers organismes. Les membres du personnel de ces organismes ont transmis une description de la recherche à des personnes qui appartenaient au groupe d'âge et à l'identité raciale ciblés par l'étude. Une liste d'exemples de problèmes juridiques graves, tirée de l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, a été communiquée aux participants potentiels à la recherche. On a demandé aux participants d'indiquer d'eux-mêmes s'ils avaient fait face à un problème juridique grave, d'après la liste leur ayant été fournie. Dans le cadre du sondage en ligne, ils ont indiqué leur âge et ont fourni des renseignements démographiques, y compris leur identité raciale et le type de problème juridique rencontré. Trente-trois personnes ont répondu au sondage et, de ce nombre, 26 ont participé aux groupes de discussion, soit celles qui correspondaient aux paramètres de la recherche et qui étaient disponibles.

PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires ont manifesté de l'intérêt pour la recherche et ont encouragé leurs clients à y participer, car il s'agissait pour eux d'une occasion de parler de leurs expériences. Les partenaires communautaires étaient impatients de connaître les résultats de la recherche et étaient généralement heureux de voir que des chercheurs s'intéressaient spécifiquement aux expériences des jeunes de 16 à 30 ans de la communauté noire. Voici quelques-uns des organismes communautaires qui ont contribué au recrutement des participants:

- Centre catholique pour immigrants / Catholic Centre for Immigrants
- Ville de Toronto, Parks and Recreation
- Massey Centre
- St. Stephen's Community House

- West End Youth Motivators
- Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa

QUESTIONS ET THÈMES DE DISCUSSION

Le sondage en ligne comprenait des questions adaptées à l'âge inspirées de la section démographique de l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques.

Les discussions de groupe s'articulaient autour de quatre thèmes. Pour chaque thème, un ensemble cohérent de questions a été posé. Les thèmes étaient les suivants :

- Problèmes juridiques liés à l'argent (dettes, achats, emploi, poursuites au civil)
- Problèmes juridiques liés à une situation à la maison (logement, expulsions, éclatement de la famille, enfants)
- Problèmes juridiques liés à la précarité ou au traitement reçu (harcèlement, discrimination, immigration, aide sociale)
- Problèmes juridiques liés à la sécurité personnelle (menaces, interactions avec la police)

EXEMPLES DE SCÉNARIOS

Au début de chaque discussion thématique, les chercheuses ont présenté une série d'exemples destinés à faciliter l'interprétation du thème et ont invité les participants à discuter de leurs expériences cadrant avec les questions de la recherche.

SCÉNARIOS LIÉS À L'ARGENT :

Un problème juridique grave lié à l'argent pourrait correspondre à l'un des scénarios suivants :

- Ne pas pouvoir respecter les conditions d'un contrat de téléphone cellulaire et être incapable de payer la facture ou d'obtenir un nouveau téléphone .
- Devoir traiter avec une agence de recouvrement ou avoir des problèmes d'endettement.

- Être assigné à comparaître en raison d'un problème d'argent, y compris devant une cour des petites créances.
- Être congédié du travail.
- Ne pas obtenir suffisamment de quarts de travail ou être traité différemment au travail.
- Travailler clandestinement.
- Avoir des problèmes fiscaux.

SCÉNARIOS LIÉS À UNE SITUATION À LA MAISON :

Un problème juridique grave lié à une situation à la maison pourrait correspondre à l'un des scénarios suivants :

- Être obligé de déménager souvent.
- Trouver un bel appartement en ligne, rencontrer le locateur, puis subir un traitement défavorable.
- Faire l'objet de plaintes liées au bruit plus souvent que les autres voisins.
- Avoir du mal à payer le loyer ou des réparations.
- Vivre un changement de la structure familiale (séparation, divorce, remariage).
- Devoir composer avec des modifications à une entente relative à la pension alimentaire ou à la garde des enfants.
- Ne pas avoir d'entente en ce qui concerne la pension alimentaire ou la garde des enfants.

SCÉNARIOS LIÉS À LA PRÉCARITÉ / AU TRAITEMENT REÇU :

Un problème juridique grave lié à la précarité ou au traitement reçu pourrait correspondre à l'un des scénarios suivants :

- Être traité différemment à l'école, dans un magasin ou lors de l'obtention d'un service public en raison de votre race, de votre sexe ou d'un autre aspect de votre identité.

- Vivre de l'incertitude relativement à votre statut d'immigrant, comme réfugié, immigrant, résident permanent ou travailleur sans papiers.
- Obtenir une forme quelconque d'aide gouvernementale, ou avoir de la difficulté à obtenir une aide gouvernementale, telle que des prestations d'invalidité ou d'aide sociale ou la Prestation canadienne d'urgence (PCU).
- Être traité différemment dans un bureau du gouvernement ou dans un établissement d'enseignement.
- Être victime de harcèlement (c.-à-d. traitement négatif qui n'est pas discriminatoire, mais qui constitue quand même un problème).

SCÉNARIOS LIÉS À LA SÉCURITÉ PERSONNELLE :

Un problème juridique grave lié à la sécurité personnelle pourrait correspondre à l'un des scénarios suivants :

- Des interactions avec la police ou avec des constables spéciaux dans les transports en commun ou à l'école s'étant soldées par une interception, une détention ou une arrestation, ou avoir dû traiter avec la police à titre de victime ou de témoin d'un événement.
- Être menacé ou ne pas se sentir en sécurité (et ne pas appeler la police).
- Être menacé par la police ou ne pas se sentir en sécurité à cause de la police.
- Ne pas se sentir en sécurité en raison d'introductions par effraction ou d'actes de vandalisme survenus dans le voisinage.

Pour chaque thème, les participants devaient répondre aux questions suivantes :

Q1. Avez-vous vécu un problème juridique lié à [thème]? [Les participants qui ont répondu par l'affirmative ont décrit leur problème juridique.]

Q2. Quelles répercussions ce problème a-t-il eues sur votre vie? À titre d'exemple, a-t-il eu des répercussions sur votre santé, vos finances, ou vos relations avec votre famille, vos amis ou vos collègues de travail?

[Des exemples ont été fournis pour chaque type de répercussions (santé, finances, relations)]

Q3. Votre problème juridique est-il résolu?

Q4. Si oui, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la résolution?

Q5. Qu'avez-vous fait pour résoudre votre problème?

Q6. Qui avez-vous consulté pour obtenir de l'aide? À titre d'exemple, avez-vous parlé à un ami, à un travailleur communautaire ou à une personne ayant une formation juridique? Avez-vous retenu les services d'un avocat, résolu le problème vous-même ou simplement fait abstraction du problème? Si possible, énumérez toutes les mesures que vous avez prises.

Q7. Discussion : Qu'aimeriez-vous nous dire au sujet des répercussions que votre problème juridique lié à [thème] a eues dans votre vie?

Les chercheuses ont animé la discussion en sollicitant l'intervention des participants qui avaient indiqué avoir eu un problème juridique et en donnant suite aux commentaires qui suggéraient des recoupements entre les problèmes juridiques ou des répercussions entrecroisées.

ANALYSE DES DONNÉES

Les conversations des groupes de discussion ont été réécoutées et les problèmes juridiques courants ont été classés selon le type de répercussions ou d'expériences. Les résultats du sondage en ligne ont été compilés et intégrés aux données agrégées. Les répercussions sur la vie des participants mentionnées au cours des quatre séances ont été regroupées en fonction de leurs similitudes. Le présent rapport analyse en détail ces points communs afin de dresser un portrait qualitatif des répercussions des problèmes juridiques graves dans la vie des jeunes de 16 à 30 ans de la communauté noire.

OBSERVATIONS SUR LA PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS DE GROUPE

Pendant les discussions de groupe, les participants étaient souvent peu bavards au début, indiquant qu'ils n'avaient pas fait face à un problème juridique lié au thème en question. Mais, après que d'autres aient commencé à parler de leurs expériences, certains participants qui avaient initialement indiqué ne pas avoir eu de problèmes juridiques de ce genre ont finalement fait part d'expériences très similaires. Nous pensons qu'il en a été ainsi à la fois parce que ces participants n'avaient pas initialement classé leur expérience dans la catégorie des problèmes juridiques et parce que le fait d'entendre une autre personne raconter son histoire leur a rappelé qu'ils avaient vécu une situation similaire.

Les participants sont également devenus plus à l'aise au fur et à mesure que la séance avançait. En effet, certains participants qui avaient été plus discrets lors de la discussion sur le premier thème sont par la suite intervenus pour décrire des problèmes se rapportant à ce thème.

Certains participants ont indiqué avoir fait face à l'un des types de problèmes juridiques graves, mais ne pas vouloir parler des répercussions de ce problème dans leur vie. Dans certains cas, la personne réticente a expliqué qu'il était trop difficile pour elle de parler des répercussions ou que celles-ci étaient trop personnelles.

CONTEXTE

COVID-19

Toutes les étapes de la présente recherche se sont déroulées dans le contexte des restrictions liées à la COVID applicables aux rassemblements sociaux et professionnels. À l’instar des chercheuses, les répondants au sondage et les participants aux groupes de discussion ont tous pris part à la recherche de façon virtuelle. Certains des participants, qui étaient des travailleurs essentiels, devaient se déplacer pour se rendre à leur travail, mais la plupart étaient à la maison.

La nature changeante de l’information scientifique qui était diffusée et la fluctuation des mesures qui étaient appliquées en conséquence ont suscité un sentiment général d’incertitude – et, dans certains cas, de l’anxiété – qui a été perceptible tout au long de la présente étude. Pour faire face à la COVID, les gouvernements ont également annoncé de nouveaux programmes, de nouvelles initiatives et divers changements à l’infrastructure sociale. Les messages véhiculés par le gouvernement et les médias étaient fortement axés sur la pandémie, en particulier pendant la phase de recrutement et de sondage de l’étude.

Il est vrai que tirer des conclusions précises quant à l’incidence que cette période d’incertitude a pu avoir sur les résultats de l’étude tiendrait de la supposition. Néanmoins, il importe de tenir compte des événements qui sont survenus et du climat qui régnait pendant l’étude, car ceux-ci ont eu une influence tant sur les participants que sur les chercheuses.

MANIFESTATIONS CONTRE L’INJUSTICE RACIALE

La présente recherche portait spécifiquement sur les expériences des personnes qui s’identifient comme étant noires. L’identité noire et les répercussions différentielles des problèmes juridiques constituent l’élément central de la présente recherche. George Floyd est décédé après avoir été arrêté par la police à Minneapolis, au Minnesota. Cet événement charnière s’est produit après le lancement du projet, mais avant la tenue de la première discussion de groupe. Les manifestations, qui ont commencé à Minneapolis le 26 mai 2020, ont

focalisé l'attention sur le mouvement BlackLivesMatter (BLM) et ont donné lieu, dans le monde entier, à des appels à l'action pour contrer le racisme systémique envers les Noirs, mettre fin à la brutalité policière et revoir le financement des services de police. Au Canada, des manifestations en soutien au mouvement BLM ont eu lieu dans la plupart des grandes villes et ont attiré des foules importantes, malgré les restrictions liées à la pandémie applicables aux rassemblements sociaux. Les manifestations ont attiré l'attention sur les meurtres de Noirs et d'Autochtones commis par des policiers au Canada ainsi que sur les problèmes de racisme systémique au sein du système de justice pénale canadien. Bon nombre de politiciens œuvrant aux niveaux municipal, provincial ou national ont fait des déclarations publiques sur le racisme systémique et, dans certains cas, ont pris des mesures visant à obliger la police à rendre des comptes.

Les discussions de groupe ont eu lieu entre le 30 juin et le 19 août 2020. À l'instar des chercheuses, les participants avaient une conscience aiguë des questions liées au racisme systémique à l'intérieur du système de justice et dans la société en général. Les participants ont formulé des observations à la fois sur le racisme lui-même et sur les récentes propositions présentées pour le combattre.

RACE, ÂGE ET SEXE

En Ontario, 627 715 personnes (4,7 % de la population de la province) s'identifient comme étant noires. À Toronto, la communauté noire représente 8,9 % (239 850 personnes) de la population de la ville, alors qu'à Ottawa, cette proportion est de 6,6 % (60 205 personnes). Les grandes collectivités urbaines de l'Ontario abritent des populations noires deux plus importantes en proportion que la communauté noire à l'échelle du Canada (3,5 %)².

Les membres de la communauté noire, et en particulier les jeunes qui s'identifient comme étant noirs, sont aux prises avec le racisme envers les Noirs dans le cadre de leur participation à la société civile, notamment lorsqu'il s'agit de contracter un bail ou une hypothèque, de conclure un contrat de travail ou de prendre d'autres arrangements liés à la vie de tous les

² Profil de l'ENM, Toronto, C, Ontario, 2016.

jours. Le taux de chômage des Noirs en Ontario est de 13 %, comparativement à 7,5 % dans le cas des personnes non racisées³. Les jeunes noirs affichent un taux de chômage de 28 %, alors que la moyenne nationale chez les jeunes est de 14,3 %⁴.

L'intersection de la race et de l'âge amplifie l'impact de ce racisme, ce qui prive encore davantage ces jeunes de la stabilité économique et sociale dont ils ont besoin pour s'établir sans dépendre de leur famille⁵. Le sexe ajoute une dimension intersectionnelle supplémentaire au racisme. En effet, les répercussions du racisme ne sont pas les mêmes chez les jeunes femmes noires que chez les jeunes hommes noirs. Les attentes sociales des jeunes sont sexospécifiques. À l'intersection de la race et du sexe, les jeunes hommes noirs se heurtent à des stéréotypes en ce qui concerne leurs aspirations, leur propension à la criminalité et leur potentiel scolaire ou professionnel. Ils affirment qu'on leur prête souvent une gamme plus restreinte de réactions affectives ou d'intérêts et qu'ils font souvent l'objet de préjugés négatifs à l'école, au travail et dans les lieux publics⁶. Les jeunes femmes noires sont ciblées par des attentes différentes, tant en ce qui concerne leur sexualité que leur rôle au sein de la famille et leur responsabilité envers les autres. Mais, peu importe le sexe, les présomptions quant aux capacités des jeunes femmes et des jeunes hommes noirs, et aux choix qui s'offrent à eux, entraînent généralement une réduction de leurs possibilités⁷. Les marqueurs visibles de l'identité raciale et de l'appartenance religieuse et culturelle peuvent accentuer l'expérience de discrimination vécue par les jeunes.

Les expériences vécues par ces jeunes sont plus prononcées dans les zones urbaines où certains quartiers sont dépeints de façon négative par les médias et où les tendances observées en

³ Enquête nationale auprès des ménages, produit n° 99-012-X2011038 au catalogue de Statistique Canada, 2011, Statistique Canada.

⁴ Sheila Block, Grace-Edward Galabuzi et Alexandra Weiss. *The Colour Coded Labour Market By The Numbers: A National Household Survey Analysis*, The Wellesley Institute, 2014.

⁵ L'honorable Roy McMurtry et le Dr Alvin Curling. *Examen des causes de la violence chez les jeunes, Vol. 1 : Résultats, analyse et conclusions*, Gouvernement de l'Ontario.

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/youthandthelaw/rootsofyouthviolence-vol1.pdf>

⁶ « As a Black student, he was told to dream small. He had hoped things would change for his son », *Toronto Star*, 6 septembre 2019. <https://www.thestar.com/news/atkinsonseries/2019/09/06/as-a-black-student-he-was-told-to-dream-small-but-he-hoped-things-would-change-for-his-son.html>

⁷ « Racialized Canadians continue to face barriers to decent work », *Behind the Numbers*, 29 novembre 2017. <https://behindthenumbers.ca/2017/11/29/racialized-canadians-barriers-to-work/>

matière de démographie et de criminalité contribuent à stigmatiser davantage les résidents⁸. Chacune de ces formes de discrimination et de stéréotypes confère un caractère unique à leur expérience en matière de problèmes juridiques.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

RÉPONSES AU SONDAGE EN LIGNE

Trente-quatre personnes ont rempli le questionnaire. Les réponses des 33 personnes qui correspondaient aux paramètres de l'étude sont incluses dans l'analyse des données démographiques et de la fréquence des problèmes juridiques graves.

ÂGE ET SEXE

Les répondants étaient âgés de 16 à 30 ans. Soixante pour cent des répondants ont indiqué être des femmes. Tous les répondants se sont identifiés comme étant des Noirs et certains ont indiqué des identités plus précises telles que « Noir / Afro-Canadien » ou « Jamaïcain ». Un répondant s'est identifié comme « métisse (Blanc et Noir) ».

SITUATION DE VIE

Tous les répondants ont indiqué qu'ils étaient célibataires, à l'exception de l'un d'entre eux qui a indiqué vivre en union de fait. Trois répondants ont indiqué avoir un enfant, et un répondant a indiqué avoir deux enfants. Quatre-vingt-huit pour cent des répondants n'avaient pas d'enfant.

À la question concernant leur situation de vie, la plupart des répondants ont indiqué qu'ils vivaient avec leurs parents/frères et sœurs (62 %), alors que les autres répondants ont indiqué vivre seul, ou vivre avec d'autres membres de leur famille, des amis, ou un conjoint. Presque

⁸ Ville de Toronto. « Toronto Action Plan to Confront Anti-Black Racism ». <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2017/ex/bgrd/backgroundfile-109127.pdf>; Gouvernement de l'Ontario. « Une meilleure façon d'avancer : Plan stratégique triennal de l'Ontario contre le racisme ». <https://www.ontario.ca/fr/page/plan-strategique-de-lontario-contre-le-racisme>

tous les répondants (97 %) vivaient dans un logement loué; seuls 3 % d'entre eux ont indiqué vivre dans une maison leur appartenant ou appartenant à leur famille.

PRODUITS FINANCIERS

La plupart des répondants ont utilisé des produits financiers, tels que des cartes de crédit, des téléphones cellulaires (aux termes d'un contrat à leur nom ou au nom d'une autre personne) et des comptes bancaires. Seulement trois répondants (9 %) n'utilisaient aucun produit financier.

SITUATION D'EMPLOI

On a interrogé les répondants sur leur situation d'emploi. Un peu moins de la moitié (44 %) des répondants fréquentaient un établissement d'enseignement, 17 % travaillaient à temps plein et un tiers (32 %) occupaient un emploi à temps partiel. Un petit nombre d'entre eux (6 %) s'occupaient d'enfants à temps plein et 12 % étaient à la recherche d'un emploi. Cinq répondants ont été mis à pied en raison de la pandémie de COVID.

NIVEAU DE REVENU

Les répondants devaient indiquer le niveau de revenu de leur ménage en fonction des seuils d'admissibilité à l'aide juridique en vigueur en Ontario. Dix-sept personnes ont indiqué que le revenu de leur ménage était inférieur au seuil d'admissibilité selon la taille de la famille. Les autres participants ne connaissaient pas le niveau de revenu de leur ménage.

TYPE ET FRÉQUENCE DES PROBLÈMES JURIDIQUES

Les répondants devaient indiquer le type et la fréquence des problèmes juridiques graves auxquels ils s'étaient heurtés au cours des trois années précédentes. Seule une personne, un homme âgé de 16 ans, a indiqué n'avoir rencontré aucun problème juridique grave au cours des trois années précédentes. Il n'a pas participé aux discussions de groupe.

Les types de problèmes juridiques les plus courants étaient les expériences de discrimination dans des lieux publics (48 %), les problèmes de logement (44 %), les interactions avec la police (40 %) et les problèmes liés à l'emploi (36 %). Aucun répondant n'a mentionné de problèmes juridiques liés à une succession, à la nécessité de prendre en charge les finances d'un être cher ou au fait d'être poursuivi ou de poursuivre quelqu'un devant un tribunal civil ou une cour des

petites créances. Deux des trois personnes ayant déclaré avoir des enfants ont mentionné des problèmes liés à la garde ou à la pension alimentaire de leurs enfants.

GROUPES DE DISCUSSION

Parmi les personnes qui ont répondu au sondage, 26 ont participé aux discussions de groupe. Les groupes étaient composés à la fois de personnes qui se connaissaient et de personnes qui ne se connaissaient pas, soit parce qu'elles étaient issues de différents programmes offerts par les partenaires communautaires, soit parce qu'elles ont choisi de faire partie d'un groupe de discussion différent qui cadrerait mieux avec leur horaire.

Seize des participants aux groupes de discussion se sont identifiés comme étant des femmes et neuf comme étant des hommes. Un participant a choisi de ne pas révéler son sexe.

La durée des séances de discussion était fixée à 90 minutes pour chacun des groupes, mais deux des séances ont duré un peu plus longtemps.

Les réponses des participants sont présentées ci-dessous en fonction des points communs entre les expériences des participants. Bien qu'au départ, les discussions se soient articulées autour des quatre thèmes (*argent, situation à la maison, précarité et sécurité personnelle*), elles ont, à plusieurs reprises, dévié vers des sujets connexes ou complètement différents. À mesure que la discussion progressait, les participants sont devenus plus à l'aise et certains sont revenus sur des questions juridiques de fond abordées dans le cadre des thèmes précédents. D'autres ont décrit des problèmes liés à la discrimination ou à la précarité comme ayant une dimension financière ou familiale. Cette compréhension variable des catégories juridiques de fond avait été anticipée et a été prise en considération à l'étape de l'analyse. Lorsqu'on a demandé aux participants s'ils s'étaient heurtés à un certain type de problèmes juridiques graves, par exemple un problème lié à l'argent, il est arrivé à plusieurs reprises que seul un participant réponde avoir rencontré le type de problèmes en question. Toutefois, à mesure que la discussion progressait, d'autres participants partageraient des expériences similaires s'apparentant à ce type de problèmes. Par conséquent, il est difficile de déterminer le nombre de participants qui reconnaissent à quelle catégorie juridique de fond leur problème

appartenait. Dans les résultats ci-dessous, les thèmes et les expériences communes sont présentés en fonction du point central de la discussion, mais sans attribuer de fréquence à chaque type de problème juridique, car les participants n'ont pas eux-mêmes fait cette distinction de façon fiable.

RÉSULTATS DES GROUPES DE DISCUSSION

Il ressort clairement de notre analyse des données que les participants – peu importe leur âge ou leur sexe, et la nature de leurs problèmes (emploi, logement, situation familiale, etc.) ou la gravité de ceux-ci (mineurs ou plus graves) – étaient toujours conscients de la façon dont leur identité raciale et leurs possibilités sociales réduites influencent sur les répercussions des problèmes juridiques dans leur vie et sur leur capacité à résoudre ces problèmes. Les participants qui ont évalué leurs options étaient conscients de l'impact de leurs possibilités sociales relativement réduites – la possibilité de participer pleinement à la vie économique et sociale – ainsi que de leur capital social individuel. Les thèmes de l'identité raciale et de la réalité économique ont dominé les discussions ou, à tout le moins, surpassé les questions juridiques de fond ou les stratégies et solutions de résolution courantes. Les participants conçoivent leurs problèmes juridiques à travers le prisme de la race et des possibilités sociales. Les données recueillies lors des discussions de groupes qui sont présentées ci-dessous sont organisées par thème de façon à refléter la teneur des discussions. Ces thèmes s'inspirent des catégories de répercussions utilisées dans le cadre de l'ECPJ, ainsi que des thèmes abordés de façon récurrente par les participants.

THÈMES

INTERSECTIONS ENTRE LE STATUT D'IMMIGRANT ET LES PROBLÈMES JURIDIQUES

Les participants ont décrit la façon dont l'incertitude qu'ils vivaient ou ont vécue relativement à leur statut d'immigrant a influencé la compréhension qu'ils avaient de leurs problèmes juridiques graves. Ils ont parlé de l'expérience qu'ils ont vécue lorsque, après avoir quitté un pays où tout le

« En ce moment, je dois y penser à deux fois [avant d'appeler un avocat], car je risque de me retrouver à l'aéroport. » – environ 27 ans

monde avait la même couleur de peau, ils ont immigré au Canada et ont soudainement pris conscience que la couleur de leur peau leur valait d'être traités différemment. Une participante a dit avoir été transférée à plusieurs reprises dans un cours d'anglais langue seconde à l'école simplement parce qu'elle portait un hijab.

Peu après son arrivée au Canada à titre d'immigrant, un participant a découvert que seuls les immigrants parrainés par le gouvernement pouvaient obtenir un logement. Il ne connaissait personne au Canada et n'a pas été en mesure de contourner les exigences des propriétaires de logements. Un autre des participants, qui était au Canada à titre d'étudiant étranger, a mentionné qu'il avait été incapable d'obtenir une cote de crédit, laquelle était pourtant indispensable pour trouver un logement stable. Aucun représentant du gouvernement n'a été en mesure de l'aider à obtenir le rapport de solvabilité requis pour louer un logement dans une résidence universitaire. Il a donc dormi par terre chez un membre de sa famille pendant un an, tout en fréquentant l'université, jusqu'à ce qu'il remplisse les critères lui permettant de louer un

« Je devais me battre pour conserver ma place en classe, car ils cherchaient constamment à me transférer dans une classe d'anglais langue seconde même si je n'en avais pas besoin. Simplement parce que je portais un hijab. » – environ 20 ans

logement. Après avoir reçu les conseils d'un agent d'établissement, un participant qui avait été victime de discrimination au cours d'un processus d'embauche a décidé de ne pas solliciter d'assistance juridique. Il ne souhaitait pas s'adresser au tribunal, car il craignait que le fait de déposer une plainte puisse avoir des répercussions sur son statut d'immigrant. Certains participants ont indiqué avoir renoncé à déposer une plainte officielle ou à signaler une situation à la police, ou concernant la police, parce qu'ils craignaient d'éventuelles répercussions négatives sur leur statut d'immigrant ou leur permis professionnel.

SERVICES DE POLICE ET PROFILAGE RACIAL

Des participants ont raconté avoir été interceptés par la police et tenus de présenter leurs papiers d'identité, interceptés pour des infractions présumées au code de la route, et interceptés ou arrêtés parce qu'ils ressemblaient soi-disant à une personne qui était recherchée par la police. Des participants ont indiqué qu'il arrivait fréquemment que des policiers les interceptent sans donner de raison et qu'ils cherchent ensuite une justification pour poursuivre leur intervention. À titre d'exemple, un policier pouvait prétendre que l'affolement évident du participant était suspect et suffisant en soi pour justifier une fouille ou, encore, qu'une discussion en langue étrangère entre les occupants de la voiture constituait une menace pour la police et justifiait de procéder à l'arrestation du participant. Un participant a décrit une expérience troublante, affirmant que la police avait inventé un crime afin de pouvoir l'intercepter en lui disant qu'il correspondait à la description d'un homme suspecté de délit de fuite. Or, le participant a découvert par la suite qu'il n'y avait jamais eu de délit de fuite.

« J'ai lu dans le rapport de la Commission des droits de la personne que les Noirs sont 20 fois plus susceptibles d'être abattus par la police lors d'une interaction. Nous payons des impôts pour entretenir un système qui n'accorde aucune valeur à nos vies. C'est mon sentiment personnel. ... La police est mon dernier recours parce que j'ai vu ce qui se produit lorsqu'elle intervient. Je n'ai pas le sentiment d'être protégé par la police. Je ne me sens pas en sécurité. J'ai l'impression que ma dernière heure pourrait sonner à tout moment. » – environ 26 ans

SERVICES DE POLICE ET PROFILAGE DES QUARTIERS

Un certain nombre de participants ont été jugés suspects par la police après que celle-ci eut appris qu'ils vivaient dans un quartier à faible revenu ou majoritairement noir. Il est arrivé que la police leur demande de justifier ce qu'ils faisaient à l'extérieur de leur quartier.

« Tout le monde sait que les interactions avec la police ne donnent jamais rien de bon. Vous devez faire de votre mieux pour assurer votre propre sécurité... Le principal objectif face à la police est de rester en vie, c'est la priorité. » – environ 26 ans

Certains participants ont également mentionné que la police était peut encline à intervenir ou à assurer un suivi relativement aux crimes se produisant dans leur quartier. Ils ont décrit des situations où la police s'est contentée de mener une enquête superficielle dans des cas de violence conjugale ou a renoncé à élucider certaines affaires. Un participant a mentionné avoir été victime d'un crime et a raconté son expérience. Des participants ont indiqué que dans les quartiers majoritairement noirs ou à faible revenu, il était plus fréquent que les gens tentent de résoudre leurs problèmes eux-mêmes plutôt que de faire appel à la police.

« Le policier m'a dit : « J'espère que tu n'es pas ici pour faire ce que je pense que tu es en train de faire. » – environ 27 ans

« Je n'ai aucun casier judiciaire et aucune infraction à mon actif, alors quand je me fais intercepter, je sais que c'est à cause de la couleur de ma peau. » – environ 27 ans

« Quand j'ai un problème, j'ai plutôt tendance à ne pas appeler la police. » – environ 29 ans

Certains participants qui ont indiqué avoir vécu des problèmes juridiques graves impliquant la police (y compris le fait d'être identifié à tort comme une personne d'intérêt) ont demandé des excuses à l'agent de police ou ont déposé une plainte officielle. Un participant ayant déposé une plainte contre la police a mentionné que le processus de présentation de la preuve avait été très long et qu'un délai tout aussi long s'était écoulé avant qu'une décision soit rendue. La plupart des participants ont indiqué qu'ils ne s'attendaient pas à ce que le dépôt d'une plainte officielle auprès de la police produise un résultat positif.

EXPÉRIENCES VÉCUES PENDANT L'ENFANCE

Bien que les problèmes juridiques graves mentionnés par les participants se soient produits au cours des trois années précédant l'étude, les expériences qu'ils ont vécues ont été directement influencées par les problèmes juridiques auxquels ils ont été exposés lorsqu'ils étaient plus jeunes. Les participants ont indiqué que des problèmes liés à la famille et à l'immigration avaient été à l'origine de leur premier contact officiel avec le système de justice. Ils ont décrit un processus complexe et intimidant, impliquant des visites de nombreux bureaux et un

soutien insuffisant. Ils se sont sentis laissés pour compte à l'intérieur du système, soit parce qu'ils devaient représenter seul leur famille soit parce qu'ils sont arrivés seul au Canada.

Les problèmes juridiques auxquels les participants ont été exposés dans leur enfance ont eu une incidence sur la façon dont la plupart d'entre eux ont vécu des conflits d'ordre juridique survenus plus tard dans leur vie. Les participants qui ont grandi dans des logements sociaux ont indiqué se souvenir que les réparations nécessaires n'étaient jamais effectuées et qu'il leur fallait lutter sans cesse simplement pour avoir accès au strict minimum. Ils ont indiqué avoir vécu avec leur famille dans des logements locatifs mal entretenus qui nécessitaient des réparations que les propriétaires refusaient d'effectuer. Une participante a indiqué avoir dû déménager à de nombreuses reprises en raison de la situation précaire de ses parents. Au cours de son enfance et de son adolescence, elle a souvent eu à défendre la cause de sa famille auprès de propriétaires et a vu sa famille pâtir du mauvais état des logements dans lesquels ils vivaient. Les expériences des participants avec les propriétaires de logements ont été marquées par des confrontations incessantes et une succession de retards et d'excuses. Ces expériences ont une incidence sur l'efficacité avec laquelle ils gèrent aujourd'hui les problèmes de nature similaire. Une participante a expliqué qu'elle ne fait pas confiance aux propriétaires de logements sociaux et qu'elle s'attend toujours à ce qu'un conflit éclate.

Les participants ont également parlé de la désagrégation familiale qui a suivi le divorce de leurs parents et de l'influence que cet événement exerce encore aujourd'hui sur leurs relations. Les participants qui étaient les aînés de la famille ont indiqué avoir eu pour tâche d'expliquer ce qui se passait à leurs frères et sœurs plus jeunes. Un participant a dit avoir dû seconder sa mère lors de son divorce, en agissant pour elle à titre représentant auprès des bureaux du gouvernement alors qu'il était lui-même tout juste majeur. Estimant alors que les affaires familiales relevaient strictement de la sphère privée, il n'a demandé l'aide de personne. Une participante a dû aider sa mère à remplir des

formulaires et à obtenir une assistance juridique. En observant leurs parents tenter de résoudre leurs problèmes, les participants ont appris à

*« Cela m'a donné un aperçu du fonctionnement des tribunaux. J'ai compris qu'il faut les éviter à tout prix. »
– 27 ans*

éviter les systèmes officiels (tribunaux) et les services juridiques (bureaux gouvernementaux et cliniques juridiques).

RÉPERCUSSIONS

RÉPERCUSSIONS SUR LA SANTÉ

De nombreux participants ont indiqué vivre de l'anxiété ou se sentir déprimés en raison de leurs problèmes juridiques, ou plus précisément en raison des efforts qu'ils doivent déployer pour les résoudre.

Une participante a expliqué à quel point l'insécurité résidentielle qu'elle a vécue l'avait affectée. Elle est toujours à la recherche d'un logement abordable et affirme être prise dans un cycle sans fin qui consiste à chercher sans arrêt de nouvelles façons de trouver un logement stable ou d'obtenir du financement. Sa situation de logement précaire a eu une incidence sur ses choix au travail et à l'école, et lui a causé un sentiment constant d'anxiété. Ses déménagements fréquents ont mis à mal ses relations. Elle a grandi sans port d'attache et attribue son anxiété et ses épisodes de dépression à cette insécurité résidentielle.

Une autre participante a expliqué que les logements insalubres et les conflits avec les propriétaires qu'elle a connus dans son enfance sont devenus pour elle un mode de vie. Elle a appris à s'adapter aux changements et à continuer. Tous les participants qui ont connu des problèmes de logement ont indiqué avoir vécu de l'anxiété et un sentiment d'isolement.

Une participante qui a vécu des problèmes financiers et d'endettement a expliqué que ceux-ci lui avaient causé de l'anxiété et avaient fait naître chez elle un sentiment de solitude et des idées sombres. Elle avait honte et n'a demandé d'aide à personne. L'agence de recouvrement a appelé ses parents à de nombreuses reprises, ce qui a causé un conflit avec ces derniers, qui représentaient son seul soutien.

Les problèmes familiaux qui resurgissent périodiquement ont des conséquences importantes sur la santé. Chaque changement et chaque nouvelle procédure font renaître les mêmes craintes et la même impression de précarité. Les participants ont indiqué avoir ressenti à nouveau tous les sentiments négatifs qu'ils avaient éprouvés et avoir été à nouveau envahis par l'incertitude.

« Il m'est arrivé de ne pas pouvoir profiter de certaines possibilités ou de devoir quitter mon emploi en raison de la discrimination et du harcèlement dont j'étais victime. » – environ 26 ans

Les participants ont indiqué avoir souvent eu du mal à trouver le sommeil ou à se concentrer à l'école à la suite d'un incident de discrimination. Une participante a expliqué que pendant une semaine, après avoir été victime de discrimination dans un magasin de détail, elle s'est sentie étrangère à elle-même et n'arrivait plus à dormir ni à se concentrer, car elle passait son temps à ressasser l'incident. Dans un autre cas, un participant a eu recours à la violence et a causé des blessures à autrui, ce qui a mené à son arrestation.

Les participants ont indiqué ne s'être confiés à personne au sujet de leurs problèmes. Ils ont dit s'être sentis seuls ou avoir été incapables de solliciter le soutien de leurs amis ou de membres de leur famille ou de faire appel à des professionnels comme des travailleurs sociaux. Certains ont indiqué avoir éprouvé de la honte, d'autres de la confusion ou de l'isolement, et avoir supporté seul les conséquences de leurs problèmes juridiques sur leur santé.

RÉPERCUSSIONS SUR LES FINANCES

La plupart des participants n'ont pas associé de dimension financière à leurs problèmes juridiques, bien qu'ils aient indiqué avoir dû quitter un emploi, déménager dans un nouveau logement ou éviter certains commerces ou certaines expériences. Malgré ces répercussions de nature financière, la plupart des participants n'ont pas fait de lien entre leur problème juridique et la stabilité de leurs finances.

À titre de consommateurs, les participants ont limité leurs options afin d'éviter les magasins où ils avaient été victimes de discrimination, notamment des magasins de vêtements, des salons de beauté et des épiceries. Certains participants ayant subi un traitement discriminatoire au travail ont quitté leur emploi et se sont retrouvés au chômage ou dans une situation de

sous-emploi. Une participante qui était aux prises avec des problèmes d'endettement et harcelée par des agences de recouvrement a occupé de front deux emplois et travaillé sans arrêt afin de rembourser sa dette.

Une participante ayant fait appel au tribunal de la famille dans un dossier de garde d'enfants a eu accès à une aide financière. Elle a obtenu cette aide dans le cadre du processus judiciaire et a appris qu'elle était également admissible à un soutien financier continu. Si elle n'avait pas eu recours au système de justice, elle ne l'aurait pas su.

Certains participants ont choisi de ne pas porter plainte contre la police parce qu'ils s'inquiétaient des répercussions à long terme qu'une plainte pourrait avoir sur leurs possibilités de carrière ou leur statut d'immigrant. Ils ont tenu compte, dans leur décision, des répercussions que le fait de dénoncer un traitement raciste était susceptible d'avoir sur leur situation financière.

Un certain nombre de participants ont indiqué qu'ils avaient eu de la difficulté à trouver un nouvel emploi pendant la pandémie de COVID-19, en particulier dans le secteur du commerce de détail.

RÉPERCUSSIONS SUR LA SCOLARITÉ

Des participants ont établi un lien entre leurs expériences scolaires et la discrimination, indiquant que les attentes étaient moins élevées envers les étudiants noirs et que les ressources leur étant destinées étaient moins nombreuses. Ils ont décrit une expérience commune qui consistait pour eux à être envoyés dans une salle de ressources auxiliaires, à être ignorés ou à être étiquetés comme étant des auteurs de troubles lorsqu'ils éprouvaient des difficultés en classe, plutôt que de recevoir un soutien positif de la part des enseignants. Les étudiants noirs n'étaient pas encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes. Les participants ont indiqué qu'ils se sentaient impuissants face à l'étiquetage et à la discrimination continue dont ils étaient victimes à l'école; il leur fallait l'accepter, se sentir sans voix ou alors chercher des alliés (p. ex. parmi les enseignants également racisés) susceptibles de prendre leur défense. Les conséquences à long terme de l'étiquetage et de la discrimination qu'ils ont vécus en milieu

scolaire étaient évidentes pour les participants. Ils estimaient, par exemple, avoir été orientés vers des avenues autres que les études universitaires ou ne pas avoir eu l'occasion de profiter de certaines possibilités.

RÉPERCUSSIONS SUR LA CONFIANCE ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Les participants ont parlé des difficultés qu'ils ont eues à trouver du soutien dans la collectivité, en raison notamment de leur situation à la maison. Ils ressentaient constamment le besoin de s'expliquer et de prouver qu'ils étaient des membres actifs de la société, au point de toujours avoir sur eux une lettre de leur employeur.

« Vous devez choisir avec prudence les endroits où vous allez et ce que vous dites à certaines personnes, car vous ne savez pas comment elles pourraient réagir à votre apparence ni ce qu'elles pourraient penser de vous. » – environ 18 ans

Une participante a indiqué que le racisme envers les Noirs qui sévissait au sein de sa résidence universitaire a eu une incidence sur son sentiment général de sécurité. Sous prétexte qu'elle n'avait pas l'allure d'une étudiante universitaire, des étudiants l'ont empêchée d'entrer dans l'immeuble où elle logeait. Chaque fois qu'elle repense à cet incident, elle a du mal à trouver le sommeil. Elle avait vu certaines publications signalant des cas de discrimination similaires, mais le fait d'être elle-même victime de ce genre de traitements l'a bouleversée. Elle a porté plainte, mais n'a pas été prise au sérieux, ce qui a eu pour effet de la décourager. Elle n'a trouvé personne à qui en parler.

Les participants ont indiqué que les expériences de discrimination qu'ils ont vécues à l'école les avaient d'abord choqués et déstabilisés, mais qu'ils en étaient graduellement venus à les considérer comme « normales ». Ces situations ont été particulièrement difficiles pour les participants qui attribuaient leur comportement à l'école à des problèmes traumatisants vécus à la maison. Ils avaient l'impression de ne pas avoir obtenu l'attention et le soutien dont ils avaient besoin pour réussir à l'école et les effets négatifs de ce manque se sont répercutés dans leur vie d'adulte.

Un participant a raconté avoir été harcelé de façon incessante par un ancien associé, qui est même allé jusqu'à proférer des menaces de mort. Une participante a mentionné avoir fait

l'objet d'une attention non sollicitée et de harcèlement sexuel de la part de clients masculins plus âgés dans le cadre de l'emploi qu'elle occupait dans un magasin de détail. L'intersection de la race et du sexe a été citée comme la raison expliquant que ces problèmes juridiques n'aient pas été pris en compte et que les participants aient été laissés à eux-mêmes.

Les participants ont mentionné se sentir impuissants face aux autorités, en particulier dans le milieu de l'éducation et en contexte professionnel. D'autres ont déclaré avoir perdu des relations de soutien clés parce qu'ils ont dû changer d'emploi ou déménager dans un nouveau logement. Ils ont eu l'impression de rater des occasions. Une participante a indiqué qu'en raison des expériences qu'elle a vécues, elle aborde maintenant les gens, y compris des enfants, différemment selon leur identité raciale.

Les participants ont indiqué que les reportages récents des médias sur l'inconduite policière

« Les Noirs doivent refuser et dénoncer les stéréotypes. » – environ 20 ans

avaient eu pour effet d'accentuer leur anxiété face à d'éventuelles interactions avec la police. Ils ont indiqué ne plus avoir confiance en la police et ne pas se sentir en sécurité lors d'interactions avec des policiers. Ce sentiment était partagé par les participants qui avaient indiqué avoir confiance en la police avant d'être appelés à interagir avec des policiers. Une participante a même déclaré que son sentiment d'anxiété vis-à-vis d'éventuelles interactions avec la police s'était transformé en « paranoïa » lorsqu'elle empruntait les transports en commun ou utilisait d'autres services publics susceptibles de la mettre en présence de figures d'autorité.

Certains participants ont indiqué que les jeunes Noirs devraient se garder de répondre aux attentes négatives en modifiant leur propre comportement.

STRATÉGIES

DEMANDER DE L'AIDE

Les participants aux prises avec des problèmes familiaux ont eu recours à l'aide juridique ou ont retenu les services d'un avocat en pratique privée pour les aider à régler des questions relatives à la garde, à la séparation ou à la protection de l'enfance. Une personne a entrepris de régler seule son problème (qui relevait du droit de la famille) et a eu du mal à s'y retrouver dans le processus judiciaire; elle s'est plainte d'avoir dû se rendre dans de nombreux bureaux différents et accomplir des formalités compliquées.

Au sujet de son problème d'endettement grave, une personne a expliqué qu'elle n'en avait parlé à personne et n'avait pas demandé d'aide parce qu'il n'existait aucune ressource pour ce genre d'expériences dans sa petite collectivité de banlieue.

En ce qui concerne la discrimination, les participants ont indiqué avoir eu recours aux mécanismes internes de présentation de plaintes ou avoir porté la situation à la connaissance de la direction, par exemple, le gérant ou le directeur d'un magasin. Aucun des participants n'a indiqué avoir envisagé de déposer une plainte officielle en justice relativement à leurs expériences de harcèlement et de discrimination. La plupart des participants n'étaient pas au courant des recours qu'ils pouvaient exercer en justice.

Certains participants ont affirmé avoir été victimes de stigmatisation lorsqu'ils ont eu recours à des services de soutien communautaires, tels que ceux offerts par des travailleurs sociaux, ou lorsqu'ils ont fait appel au système de justice. Ils ont indiqué que, dans la mesure du possible, ils avaient évité d'avoir recours à la justice ou à des mécanismes de soutien officiels.

MÉCANISMES OFFICIELS DE RÉOLUTION

La plupart des participants qui ont pris part à un processus judiciaire officiel ont été contraints de comparaître devant les tribunaux dans le cadre d'une affaire familiale ou criminelle. Ils ont eu accès à l'aide juridique ou ont retenu les services d'un avocat en pratique privée. Ceux dont les

« C'est vraiment difficile de demander de l'aide parce que personne ne sait vraiment ce que l'on vit... On veut obtenir de l'aide, mais on ne veut pas que les gens nous jugent. » – environ 18 ans

dossiers relevaient du droit de la famille se sont dits relativement satisfaits des résultats, mais ont insisté sur le fait que le processus était lent et déroutant.

Un participant ayant reçu une contravention pour une infraction au code de la route à la suite d'une interaction avec la police a plaidé non coupable et s'est présenté devant le tribunal. Le participant a été déclaré non coupable après avoir expliqué au juge l'expérience qu'il avait vécue avec la police.

Une participante qui avait été arrêtée a indiqué qu'il avait été soudainement plus facile pour elle de résoudre ses problèmes après qu'elle soit tombée enceinte. En effet, elle a eu l'impression que le système de justice pénale était plus disposé à lui fournir de l'aide et des ressources maintenant

« J'ai obtenu l'aide d'un avocat. Nous avons fait équipe et cela a été pour moi une expérience positive. Il m'a respecté en tant que client (plutôt que de me considérer comme une personne à problèmes). Et, il m'a bien défendu. » – environ 18 ans

qu'elle attendait un enfant. En raison d'un conflit avec les services de protection de l'enfance survenu pendant sa grossesse, elle a cependant été contrainte de quitter l'hôpital sans son bébé. Les services de protection de l'enfance ont par la suite reconnu qu'ils avaient fait une erreur, mais elle n'a pas déposé de plainte officielle parce qu'elle ne voulait plus avoir affaire au système.

MÉCANISMES INFORMELS DE RÉOLUTION

Les participants ont évoqué un certain nombre d'approches en matière de résolution; celles-ci allaient de l'acceptation pure et simple au recours à la violence (pour l'un d'entre eux).

Malgré leurs efforts pour trouver un logement abordable ou subventionné à Toronto, la plupart des participants ont simplement obtenu que leur nom soit ajouté à une longue liste d'attente. Les participants ont été contraints de vivre dans des logements insalubres parce qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Aucun des participants n'a mentionné avoir eu recours à un mécanisme de résolution des différends relativement à un problème de logement; tous se sont résignés et ont accepté le déséquilibre des pouvoirs qui caractérisent les relations entre les propriétaires et les locataires.

La participante qui a vécu des problèmes d'endettement et aux appels répétés d'agences de recouvrement a occupé de front deux emplois afin de rembourser sa dette. Elle a indiqué qu'elle n'a reçu aucune aide et qu'elle n'a pas tenté de négocier le montant de sa dette.

Relativement à des problèmes survenus en milieu scolaire, deux des participants ont indiqué avoir eux-mêmes fait valoir leurs droits en s'adressant directement au professeur ou à un autre enseignant en qui ils avaient confiance. Ils ont mentionné que cette approche avait porté fruit. D'autres étudiants ont indiqué avoir simplement « accepté la situation », ce qui, bien sûr, n'a pas permis de résoudre le problème.

En ce qui concerne les incidents survenus dans des commerces de détail, la plupart des participants ont indiqué qu'ils évitaient désormais de dépenser leur argent dans des magasins où ils ont vécu une expérience de discrimination.

Un participant a indiqué qu'il avait porté un incident à la connaissance du gérant de magasin, mais que celui-ci n'y avait pas donné suite.

« Parfois, lorsque j'entre dans un magasin, je m'aperçois que je suis surveillé plus que les autres simplement parce que j'ai la peau noire. » – environ 18 ans

En ce qui concerne les problèmes liés à un emploi dans le secteur de la vente au détail, tous les participants qui avaient été victimes de discrimination au travail de la part de clients ou d'autres employés ont mentionné avoir quitté leur emploi. La participante qui a été victime de harcèlement sexuel en milieu de travail a également quitté son emploi lorsqu'elle a compris que la direction n'entendait pas prendre de mesures pour résoudre le problème. Le participant qui a reçu des menaces de la part d'un ancien associé a dit avoir ignoré ce dernier jusqu'à ce qu'il cesse ses menaces.

Les participants qui ont été victimes d'intimidation ou de menaces ont indiqué avoir ignoré le problème ou avoir réglé le problème eux-mêmes. L'un d'entre eux a dit s'être adressé au directeur de l'école. Ils ont mentionné que leurs méthodes de résolution avaient porté fruit. Un des participants a eu recours à la violence, ce qui lui a valu d'être arrêté et inculpé.

Les participants ont donné de nombreux exemples de mesures à prendre en prévision d'interactions avec la police, comme s'assurer de toujours avoir une pièce d'identité sur eux, se renseigner au sujet de leurs droits et sur la façon de traiter avec la police, et veiller à ce que

leurs amis connaissent leurs droits eux aussi. Au sujet de leurs interactions avec la police, les participants ont mentionné s'être efforcés de ne pas envenimer la situation et avoir coopéré avec la police tout en faisant valoir leurs droits.

DÉPÔT DE PLAINTES PAR LA VOIE LÉGALE AUPRÈS D'AUTORITÉS AUTRES QUE LA POLICE

Les tentatives de résolution qui n'ont pas abouti ont dissuadé les participants d'avoir recours à d'autres mécanismes offerts par le système de justice. L'un des participants, qui était l'aîné de sa famille, a indiqué avoir dû talonner des agences de logement afin que des réparations soient apportées dans les appartements qu'il a occupés avec sa famille. Un participant a eu de la difficulté à obtenir un aide financière au logement. Il en a parlé à un travailleur social, mais au final, rien n'a changé. Après avoir passé une année en situation d'insécurité résidentielle, un autre participant a finalement pu obtenir un logement étudiant sans avoir à fournir une cote de crédit. Pendant toute cette année, le participant a cru préférable de ne pas déposer de plainte.

Une participante a raconté l'expérience de racisme qu'elle a vécue à sa résidence universitaire. Un autre étudiant qui l'empêchait d'entrer dans la résidence où elle logeait a exigé qu'elle lui présente sa carte étudiante. Elle a refusé et a signalé l'incident au service de sécurité du campus. Le service de sécurité ne l'a pas prise au sérieux; il lui a dit que les caméras de l'immeuble ne fonctionnaient pas et qu'il était par conséquent impossible de faire enquête. Une semaine plus tard, les résidents de l'immeuble ont été informés qu'une enquête portant sur un vol de chaise était en cours et que les images captées par les caméras de surveillance allaient être utilisées pour faire la lumière sur cette affaire. Elle est maintenant réticente à porter plainte de nouveau.

Le participant qui a été victime d'un acte criminel a exercé un recours officiel en justice, y compris par l'entremise de la police et des travailleurs sociaux des services aux victimes, mais l'affaire a été abandonnée. Le participant s'est dit d'avis que l'enquête avait été bâclée. Il n'a pas le sentiment que justice a été rendue.

Les participants qui ont eu de la difficulté à obtenir des prestations d'assurance-emploi (AE) ou la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ont indiqué avoir cherché activement à savoir pourquoi ils n'avaient pas reçu de versements, notamment en appelant aux numéros des lignes

d'assistance et en consultant les sites Web du gouvernement. Tous les participants ayant eu ce problème ont indiqué qu'il avait été résolu.

RAISONS EXPLIQUANT LE CHOIX DES PARTICIPANTS DE NE PAS DONNER SUITE

Les participants ont invoqué plusieurs raisons pour expliquer leur choix de ne pas signaler un incident ou de ne pas prendre de mesures pour résoudre un problème juridique, notamment le fait qu'ils n'étaient pas au courant de leurs recours, qu'ils avaient le sentiment que cela ne servirait à rien et qu'ils ne faisaient pas confiance au système ou à ses représentants. Les obstacles financiers ne figuraient pas parmi les raisons données par les participants pour expliquer leur choix.

Un participant a choisi de ne pas communiquer avec un avocat au sujet de la discrimination dont il avait été victime au travail. Il a plutôt parlé à un agent d'établissement dans le but de mieux comprendre les processus d'embauche au Canada. On lui a dit qu'il pouvait effectivement s'agir d'un cas de discrimination, mais qu'il lui appartenait d'en faire la preuve devant les tribunaux. N'ayant pas obtenu son certificat de résidence, il ne voulait prendre aucun risque supplémentaire et a jugé préférable de ne pas entreprendre de démarches en justice. Il craignait qu'une action en justice ne donne au gouvernement fédéral un motif de le renvoyer dans son pays. Il se disait en outre que le simple fait de parler de son problème à un avocat risquait d'attirer l'attention du gouvernement, ce qui pouvait nuire à sa demande auprès de l'immigration.

Plusieurs participants ont reconnu que le simple fait de signaler un incident pouvait leur valoir d'être stigmatisés au sein de leur collectivité. Ils ont indiqué que, dans la mesure du possible, ils avaient évité d'avoir recours à la justice ou à des mécanismes de soutien officiels.

RELATIONS AVEC LES AMIS ET LA FAMILLE

Une participante a accumulé une dette importante et a eu de la difficulté à la rembourser. Elle recevait des appels répétés de la part d'agences de recouvrement, qui ont fini par parler à ses

parents, ce qui a mis à mal ses relations avec les membres de sa famille. Elle s'est sentie très seule pendant cette période et a désormais toujours peur de manquer d'argent.

Les participants ont indiqué qu'il avait été stressant et coûteux de recourir aux tribunaux pour régler des problèmes relevant du droit de la famille, mais que, de façon générale, les résultats s'étaient avérés satisfaisants. Certains participants ont exprimé de la frustration et de la confusion. Une participante a expliqué que ses démarches en justice avaient nui au lien de confiance avec ses amis et sa famille. D'autres ont mentionné que le fait d'avoir assisté à la séparation de leurs parents avait eu un effet préjudiciable sur leurs propres relations.

Une participante a mentionné que le fait d'avoir des parents immigrants signifiait qu'elle ne disposait d'aucun système de soutien à la maison lorsqu'il s'agissait de dénoncer le racisme envers les Noirs. Lorsqu'elle expliquait à ses parents avoir été victime de discrimination au travail, ces derniers ne partageaient pas son expérience, si bien qu'elle avait l'impression d'être assise entre deux chaises.

RELATIONS DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

En raison de la discrimination dont ils ont été victimes au travail, plusieurs participants sont devenus méfiants et ont acquis la conviction que

« Les gens ont du pouvoir et ils l'utilisent pour vous faire sentir inférieur. » – environ 18 ans

la vie était injuste, mais qu'ils ne pouvaient rien y faire. Pour un des participants, ce sentiment de méfiance a été exacerbé par le fait qu'il se trouvait dans une position vulnérable en raison de son dossier d'immigration.

Les participants qui étaient des parents ont dit être aux prises avec des problèmes de garde d'enfants interminables et particulièrement frustrants. Une femme enceinte a fait l'objet d'un signalement par les services de protection de l'enfance qui prétendaient, sur le fondement de préjugés racistes, qu'elle était membre d'un gang. Une autre participante avait des problèmes juridiques liés à la garde de son enfant et s'inquiétait pour la sécurité de ce dernier.

Les participants ont parlé d'un certain nombre de problèmes auxquels ils se sont heurtés en milieu scolaire, de l'école primaire jusqu'aux études postsecondaires. Ils ont affirmé que les enfants noirs étaient plus souvent et plus rapidement étiquetés comme des « fauteurs de troubles » ou des « enfants turbulents », comparativement aux enfants d'autres races. Les enfants noirs étaient pris à partie et punis plutôt que soutenus. Les participants ont également indiqué que les enfants noirs étaient plus rapidement dirigés vers des « ressources auxiliaires », qu'on ne les aidait pas vraiment à réussir et qu'on les orientait vers des écoles de métiers plutôt que vers des études universitaires, même quand ils manifestaient un intérêt pour les études supérieures. Un participant ayant fréquenté l'université a mentionné avoir eu un professeur qui lui expliquait toujours les choses deux fois – ce qu'il ne faisait pas avec les autres étudiants – et ce, même si le participant n'avait posé aucune question. Ces expériences de discrimination s'accumulent et engendrent un sentiment de méfiance à l'égard des autorités.

Des participants ont indiqué avoir été suivis de façon insistante par le personnel de certains magasins et surveillés par les agents de sécurité. Les employés de certains magasins ont même ignoré leurs demandes de service.

Des participants ont indiqué avoir été vécu, à titre d'employés, certain nombre de difficultés qui étaient liées à la couleur de leur peau. Ils ont remarqué qu'aucun employé racisé n'était affecté à la caisse ou à un poste impliquant un contact direct avec la clientèle. À la différence des autres employés, les employés racisés faisaient l'objet de critiques non voilées de la part des gérants. D'autres participants ont dit que des clients les avaient tout bonnement

ignorés, avaient demandé à être servis par un autre employé ou les avaient prévenus qu'ils

« J'ai subi beaucoup de discrimination dans le cadre de mon dernier emploi, les clients me traitaient différemment et faisaient des commentaires. Ils me traitaient essentiellement comme une esclave. J'en ai parlé à la direction, mais comme il s'agissait d'une clientèle très haut de gamme, ils n'ont rien fait. J'ai fini par quitter mon emploi. ... j'ai décidé que j'en avais assez de travailler dans ces conditions et que je devais trouver un autre emploi dans une entreprise qui me respecte. » (Il lui a fallu 3 à 4 mois pour trouver un nouvel emploi) – environ 20 ans

« Nous en étions arrivés au point où l'assistante-gérante me faisait travailler les jours où la gérante était absente, car j'étais la seule à qui elle s'en prenait la majorité du temps. » – environ 29 ans

craignaient de recevoir un service inférieur de leur part et qu'il valait mieux que ce ne soit pas le cas.

Un certain nombre de participants ont déploré des retards, attribués à la COVID, dans le versement de leurs prestations d'assurance-emploi et de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en raison de la COVID. Ils ont expliqué avoir eu du mal à s'y retrouver à l'intérieur de ce système compliqué et déroutant, et avoir appelé à maintes reprises aux numéros d'assistance, mais sans jamais obtenir de réponse.

Une participante a décrit le racisme envers les Noirs qui sévissait sur le campus de son université. Un étudiant lui a bloqué l'accès à son immeuble sous prétexte qu'elle ne ressemblait pas à une vraie étudiante. Elle doute maintenant de la volonté du service de sécurité du campus de la protéger et est encore stupéfaite qu'un autre étudiant se soit permis de la confronter de cette façon.

RELATIONS AVEC DES PERSONNES EN POSITION D'AUTORITÉ

Les participants ont vécu de nombreuses expériences négatives au contact de personnes en position d'autorité, que ce soit dans le milieu de la santé, en milieu scolaire, dans le cadre d'un emploi ou lors d'interactions avec la police. Une participante a donné un exemple frappant de ce genre d'expériences : elle a fait l'objet d'un signalement par les services de protection de l'enfance et a été contrainte de quitter l'hôpital sans son nouveau-né après son accouchement. Il est finalement apparu que l'allégation formulée contre elle était fautive et les services à l'enfance se sont excusés. Elle éprouve beaucoup de ressentiment face à cet abus de pouvoir.

« Vous devez choisir avec prudence les endroits où vous allez et ce que vous dites à certaines personnes, car vous ne savez pas comment elles pourraient réagir à votre apparence ni ce qu'elles pourraient penser de vous. » – environ 18 ans

Une participante a expliqué qu'elle était quotidiennement exposée à des interactions négatives avec des personnes en

position d'autorité. Elle emprunte les transports en commun tous les jours au moyen d'un laissez-passer d'étudiant postsecondaire et s'attend toujours à ce qu'un agent lui demande de prouver qu'elle est bien étudiante. Ce genre de situations fait maintenant partie de sa vie; elle

s'attend à ce qu'on lui pose plus de questions qu'à d'autres. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, elle s'assure de toujours avoir ses papiers d'identité sur elle où qu'elle aille, ainsi qu'une lettre de son employeur, car elle s'attend à être interceptée par la police ou questionnée sur les raisons de sa présence à l'extérieur (le plus souvent, c'est parce qu'elle est en route pour aller travailler à titre de travailleuse essentielle). Elle reconnaît que ses interactions avec la police ont engendré chez elle un état de paranoïa permanent et un sentiment de menace imminente qui la poussent à prendre chaque jour différentes mesures de précaution. Elle s'assure de connaître les règles et d'être prête à faire à la situation dans l'éventualité où il lui arriverait quelque chose.

Un participant a raconté avoir été harcelé de façon incessante par un ancien associé, qui est même allé jusqu'à proférer des menaces de mort. Une participante a mentionné avoir fait l'objet d'une attention non sollicitée et de harcèlement sexuel de la part de clients masculins plus âgés dans le cadre de l'emploi qu'elle occupait dans un magasin de détail. Ces participants n'ont pas confiance que ces problèmes puissent être résolus par l'entremise des autorités qui entendent les plaintes de discrimination, y compris la police, les organismes de défense des droits de la personne et les figures d'autorité immédiates comme les gérants de commerce de détail.

« Les renseignements et les documents du gouvernement portent vraiment à confusion et personne ne sait où obtenir de l'aide. » – environ 21 ans

Certains participants ont dit craindre pour leur sécurité physique lorsqu'ils se trouvaient en présence de policiers. La participante qui avait été arrêtée a dit avoir cessé d'aller à l'école pour éviter d'avoir à répondre aux questions des policiers qui venaient l'y interroger.

Certains participants ont dit regretté la relation positive qu'il avait eue avec des agents-ressources en milieu scolaire, car les interactions qu'ils ont eues avec la police par la suite étaient bien différentes. D'autres ont indiqué qu'ils n'avaient jamais eu d'interaction positive avec la police. Les participants ont indiqué qu'après

« L'idée de la criminalisation apparaît à un très jeune âge. Mes interactions avec la police ont débuté beaucoup trop tôt. ... Je réalise aujourd'hui que ce que je croyais normal ne l'était pas. » – environ 26 ans

avoir vécu une interaction négative, ils étaient moins enclins à appeler la police pour obtenir de l'aide.

EFFETS CUMULATIFS DU RACISME

Les microagressions⁹ vécues dans les interactions du quotidien ont engendré un

« Mon identité raciale a une incidence sur mon sentiment d'appartenance à la communauté. »

sentiment d'exclusion chez de nombreux participants, qui sont désormais habités par l'appréhension dans la conduite de leurs activités quotidiennes. L'effet cumulatif de ces incidents racistes influe sur la façon dont les participants perçoivent les services, les autorités et les questions juridiques. Une participante a indiqué qu'en raison des expériences qu'elle a vécues, elle aborde maintenant les gens, y compris des enfants, différemment selon leur identité raciale. Elle se montre prudente et évite d'aborder un enfant de la même façon amicale qu'elle aborderait un enfant noir, car elle craint une réaction raciste de la part du parent.

Les participants ont dit avoir été surpris ou ébranlés par le racisme dont ils ont fait l'objet. Une participante a été bouleversée par le profilage racial dont elle a fait l'objet et choquée de voir que sa plainte n'était pas prise au sérieux. Un autre a dit que sa candidature à un poste pour lequel il était parfaitement qualifié avait finalement été rejetée. Après avoir reçu des

« Je voyais qu'il se passait quelque chose. Et, je me demandais "est-ce vraiment ce que je crois" »? Personne ne devrait avoir à vivre cela. Cette expérience m'a vraiment fait réfléchir. Personne ne devrait se sentir ainsi. » – environ 18 ans

commentaires très positifs de la part des membres du personnel chargés de l'embauche, il a été informé que sa candidature n'avait pas été approuvée par la direction. Un autre participant, qui avait été suivi et surveillé dans un centre commercial, a dit qu'il ne pouvait pas croire qu'une telle chose puisse se produire au Canada.

⁹ Discrimination indirecte, subtile ou non intentionnelle envers les membres d'un groupe marginalisé.

Un certain nombre de participants ont parlé des insultes racistes et des menaces qu'ils ont reçues ou que des membres de leur famille ont reçues. L'un d'entre eux a notamment entendu un commis de magasin dire à sa mère de « retourner d'où elle venait ». Des participants ont également indiqué que certaines personnes s'adressaient à eux ou parlaient d'eux en utilisant des termes racistes, ou que d'autres étudiants leur avaient demandé de quel quartier ils

« Ils n'ont pas voulu nous servir et nous ont suivis. ... Nous sommes allés voir le gérant et lui avons demandé "pourquoi nous surveillez-vous et pourquoi refusez-vous de nous aider?". ... Donc, en ce qui me concerne, je n'achète plus leurs produits et je dépense mon argent ailleurs. » – environ 22 ans

venaient dans le but d'inciter les autres à les exclure. Les participants ont reconnu qu'il s'agissait là d'une forme de menace exercée par les étudiants du secondaire. Les participants ont soulevé la question de l'utilisation de ces insultes par des membres de la communauté noire, ainsi que par des personnes d'autres identités raciales.

MOUVEMENT BLACK LIVES MATTER ET RÉFORME DE LA POLICE

Les discussions de groupe ont eu lieu alors que les tensions raciales avec la police étaient à leur paroxysme en Amérique du Nord. Le mouvement Black Lives Matter (BLM) réclamait haut et fort une réforme de la police et multipliait ses appels à l'action. C'est donc dans ce contexte que les participants ont répondu aux questions relatives à la sécurité et aux interactions avec la police, ce qui a eu pour effet d'ouvrir un dialogue plus vaste au sein de chacun que groupe de discussion sur les enjeux actuels auxquels sont confrontés les services de police et les communautés noires.

Tous les participants, sauf un, ont indiqué que leurs interactions avec la police avaient modifié leur perception de la police, réduit leur propension à faire appel à la police de nouveau et accentué leur anxiété face à la police. Une seule personne, le plus âgé des participants à l'étude, a indiqué qu'il demeurerait ouvert au dialogue avec la police et était prêt à lui tenir tête pour faire valoir ses droits, malgré l'expérience négative qu'il avait vécue au contact de policiers.

Dans un des groupes de discussion, les participants ont exprimé des points de vue plus modérés au sujet des services de police, indiquant qu'une certaine présence policière était nécessaire et préconisant différents types de formation policière, une gestion policière plus efficace des différents quartiers et davantage de mécanismes de soutien communautaires. Les participants de ce groupe n'ont pas spécifiquement affirmé qu'ils craignaient la police, bien qu'il ait utilisé des mots tels que « anxieux », « inconfortable » et « en état d'alerte ».

De façon générale, les participants se sont dits à la fois bouleversés par les événements récents et désireux de faire changer les choses. Les participants ont formulé les commentaires suivants au sujet de la réforme de la police et du mouvement BLM :

- Besoin de ressources et de formations policières spécifiques pour lutter contre le racisme envers les Noirs et les Autochtones;
- Besoin de plus de services de soutien en santé mentale et de plus de mécanismes de soutien dans les écoles;
- Besoin d'un plus grand nombre de mécanismes de résolution communautaires;
- La police est le dernier recours parce qu'il est rare que faire appel à la police mène à des résultats positifs pour les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC);
- Les policiers ne sont pas tous mauvais, mais nous devons établir un climat de confiance;
- Difficile de regarder les reportages présentés par les médias;
- Besoin de s'attaquer à la pauvreté – une part importante de la discrimination trouve sa source dans la pauvreté;
- Croyance que la police couvrira toujours ses arrières aux dépens de la collectivité;
- Le fait que des personnes de races et de cultures différentes est manifesté leur appui est rassurant;
- Les manifestations m'ont incité à être plus proactif;
- Une seule série de manifestations ne réglera pas tout;

- Observation selon laquelle la police n'enquête pas sur les crimes commis dans la communauté noire;
- Les fonds retirés à la police devraient aller aux programmes pour les jeunes et la santé mentale;
- Nous ne pouvons pas démanteler complètement la police – nous en avons besoin pour les appels au 911;
- Besoin de meilleurs processus de sélection et de différents types de services policiers;
- Le retrait des agents-ressources des écoles était une mauvaise idée, car ces agents avaient gagné la confiance des étudiants, qui se sentaient à l'aise en leur présence;
- La structure de mouvement BLM en tant qu'organisation est problématique – limite l'espoir de voir des changements systémiques ou une réforme de la police être opérés;
- Nous avons vu un plus grand nombre de Blancs prendre part aux manifestations, alors peut-être peut-on espérer un résultat différent cette fois-ci;
- Sentiment que parce qu'ils étaient Noirs, les participants étaient tenus d'agir, alors que les Blancs ne sont pas soumis à ce genre de pression;
- Il est maintenant plus facile de parler d'identité raciale avec les personnes de race blanche;
- Il y a présentement une stigmatisation au sujet de la police, même s'il y a de bons policiers; des changements majeurs

« Le changement plus important tient au fait que nous avons maintenant l'appui de gens de toutes les cultures, qui marchent ensemble dans les rues. « Au collège où je vais, les étudiants sont majoritairement Blancs, alors il est maintenant plus facile pour moi de parler de ce qui se passe et des changements qui doivent être opérés. » – environ 27 ans

« Nous donnons trop de pouvoir à la police. Nous investissons trop peu de temps dans nos collectivités et dans nos vies personnelles. Le pouvoir de la collectivité est fort et favorise la résolution des problèmes entre voisins. » – environ 18 ans

doivent être opérés si nous voulons pouvoir faire confiance à la police de nouveau (ici et ailleurs dans le monde).

OBSERVATIONS

Une fois les discussions de groupe terminées, l'équipe de recherche a procédé à l'analyse des données recueillies et a constaté qu'un certain nombre de tendances générales se dégagent en ce qui concerne la fréquence et l'incidence de certaines expériences. Ces tendances jettent un éclairage supplémentaire sur les résultats.

ÂGE

L'âge des participants semble avoir eu une incidence sur certaines de leurs réponses. Certains des participants les plus jeunes pouvaient n'avoir jamais occupé un emploi ou signé un bail ou un contrat de travail. Certains se sont d'abord abstenus de partager leurs expériences, mais ont ensuite formulé des commentaires en réaction à l'histoire d'un autre participant. Il est possible qu'ils aient pris conscience de la dimension juridique de leur problème au cours de la discussion. Cela a pu également influencer sur leur façon de catégoriser un problème juridique grave ou d'en évaluer la fréquence.

L'âge relativement jeune de certains participants a aussi pu influencer sur les types de répercussions identifiés par ces derniers. À titre d'exemple, plusieurs participants ont dit avoir quitté un emploi en raison des traitements discriminatoires qu'ils subissaient, avoir été victimes de discrimination dans le cadre d'un processus d'embauche ou avoir été en situation d'insécurité résidentielle pendant de longues périodes, mais peu d'entre eux ont attribué des répercussions financières à ce genre de problèmes juridiques. On ne sait pas s'il en est ainsi parce qu'ils concevaient le problème juridique séparément des répercussions financières d'une période de chômage imprévue ou parce qu'ils n'avaient pas encore ressenti ces répercussions financières.

L'influence de l'âge est également évidente au niveau des stratégies que les participants ont ou non mises en œuvre pour résoudre leurs problèmes juridiques graves. Les participants plus âgés étaient plus susceptibles de prendre des mesures précises ou directes en réponse à des

expériences de discrimination, comme aborder la situation sans détour avec leurs enseignants ou leur employeur, ou quitter leur emploi. Les jeunes participants étaient plus susceptibles de tolérer les mauvais traitements, d'accepter le harcèlement, l'étiquetage ou l'intimidation à l'école, ou d'avoir recours à des stratégies d'évitement, comme éviter de fréquenter certains magasins.

Les participants plus âgés comprenaient les mécanismes de plainte et de résolution, et étaient prêts à prendre les mesures nécessaires pour régler des problèmes de nature individuelle comme une contravention. Cependant, la majorité des participants étaient réticents à déposer une plainte officielle contre la police.

SEXE

Les données révèlent également des résultats différentiels selon le sexe. Tous les parents ayant participé à l'étude ont indiqué être des femmes et ont décrit des problèmes liés à la sécurité ou aux risques pour la sécurité de leurs enfants. Toutefois, les hommes comme les femmes ont eu à gérer des questions familiales à la place de leurs parents ou ont dû aider leurs frères et sœurs à composer avec l'éclatement de la famille.

Les femmes ont indiqué avoir été victimes de harcèlement sexuel et de discrimination de la part de clients alors qu'elle travaillait dans des commerces de détail, ce qui concorde avec les expériences des femmes à cet égard, peu importe leur identité raciale.¹⁰

Le profilage racial et les contrôles policiers abusifs, un problème souvent associé aux hommes noirs, se sont révélés concerner autant les hommes et que les femmes sans différence sexospécifique dans la fréquence, le niveau d'agression, le risque personnel, l'impact sur la sécurité physique ou les mesures prises par les participants pour éviter les interactions avec la police.

¹⁰ Adam Cotter et Laura Savage. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », STATISTIQUE CANADA, 2019. Accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>

RÉPERCUSSIONS DURABLES ET ENVAHISSANTES

Le fait pour les participants d'avoir vécu des problèmes juridiques graves dans leur enfance, notamment en étant exposés aux problèmes juridiques de leurs parents, a eu des répercussions considérables dans leur vie. La façon dont ils percevaient leurs problèmes juridiques et les mesures qu'ils ont prises en réponse à ces derniers ont été influencées par leur exposition aux problèmes juridiques qu'ont connu leurs parents et par l'instabilité qui a marqué leur enfance pour des raisons liées à la discrimination, à l'immigration, à l'insécurité résidentielle et à l'éclatement de la famille. Les participants avaient déjà des appréhensions vis-à-vis des employeurs, des propriétaires de logements, des services gouvernementaux, des personnes en position d'autorité et des services d'aide lorsqu'ils ont eu à faire face à leurs propres problèmes juridiques.

Bien que les participants aient généralement obtenu des résultats acceptables dans les dossiers relatifs au droit de la famille, aucun des participants ayant eu des problèmes juridiques relevant du droit criminel n'a eu l'impression que son dossier avait été géré adéquatement par la police ou le système de justice, malgré qu'ils aient participé activement au processus de résolution.

Les expériences que les participants aux groupes de discussion ont partagées variaient en gravité et en complexité selon le domaine du droit dont elles relevaient. En dépit de ces variations, tous les participants envisageaient leurs problèmes juridiques sous l'angle combiné de la race et de la situation sociale. Ils ont décrit leurs expériences des systèmes et des institutions, ainsi que les avenues qui s'offraient à eux en matière de résolution, comme étant intimement liées aux problèmes de racisme auxquels ils étaient exposés dans leur vie. L'identité raciale n'était pas seulement un facteur dans les cas flagrants de discrimination ou de traitement raciste, elle intervenait également dans leurs expériences en matière de problèmes juridiques civils et pénaux. Ils percevaient la race, le privilège social et les possibilités économiques comme étant intimement liés à la façon dont ils abordaient les questions juridiques et aux raisons pour lesquelles ils ont vécu des problèmes juridiques.

ANNEXE A : QUESTIONS DU SONDAGE EN LIGNE

Haut du formulaire

Problèmes juridiques graves – Sondage auprès des participants

* **Champ obligatoire**

Veillez choisir un nom de ville (autre que Toronto) comme nom de code. Vous utiliserez ce nom de code pendant les discussions de groupe et dans le cadre du présent sondage. Ce nom de code a pour but de protéger votre vie privée. Nous associerons vos réponses à votre nom de code. Choisissez un nom de ville dont vous vous souviendrez au moment des discussions de groupe. Il peut s'agir de n'importe quelle ville du monde à l'exception de Toronto (p. ex. Tokyo, Windsor, Vancouver, Sidney, Oshawa, Ankara, Montréal). *

Âge :*

Race / identité ethnique :*

Vous identifiez-vous comme étant :

Une femme

Un homme

Une personne non binaire

Je préfère ne pas répondre.

Autre :

Êtes-vous...

célibataire?

marié(e)?

en couple avec un conjoint de fait?

Avez-vous des enfants?

0

1

2

3

4

plus de 4 enfants

Situation de vie :

Vous vivez seul

Vous vivez avec vos parents/frères et sœurs

Vous vivez avec des membres de votre famille élargie (grands-parents, tantes, oncles, etc.)

Vous vivez avec des amis

Vous vivez avec des colocataires

Vous n'avez pas de logement stable

Vous vivez avec votre conjoint(e) et/ou vos enfants

Autre :

Logement Est-ce que vous ou votre famille...

êtes locataires de votre logement?

êtes propriétaires de votre logement?

Autre :

Avez-vous...

une carte de crédit à votre nom?

une carte de crédit au nom d'une autre personne?

un contrat de téléphone cellulaire à votre nom?

un compte bancaire?

en prêt bancaire?

un véhicule loué?

une hypothèque?

aucun de ces éléments

Emploi : Êtes-vous...

travailleur(euse) à temps plein?

travailleur(euse) à temps partiel?

étudiant(e)?

étudiant(e) au niveau postsecondaire (collège/université)?

chargé(e) de vous occuper d'enfants à temps plein?

en congé parental?

aux prises avec une maladie de longue durée qui vous empêche de travailler?

actuellement à la recherche d'un emploi?

Autre :

Est-ce que vous ou votre famille êtes admissibles à l'aide juridique? Sélectionnez la taille de votre famille. Si vous ou votre famille gagnez PLUS que le montant indiqué, cliquez sur « Plus – non admissible ». Si vous gagnez MOINS que le montant indiqué, cliquez sur « Moins – admissible ». Ne répondez que pour une seule taille de famille. Vous n'êtes pas obligé de répondre si vous ne connaissez pas la réponse ou préférez ne pas répondre.

personne seule 18 795 \$

famille de deux 32 131 \$

famille de trois 39 352 \$

famille de quatre 45 289 \$

famille de cinq ou plus 50 803 \$

personne seule 18 795 \$

famille de deux 32 131 \$

famille de trois 39 352 \$

famille de quatre 45 289 \$

famille de cinq ou plus 50 803 \$

Problèmes juridiques graves : Au cours des trois dernières années (depuis 2017), avez-vous vécu une ou plusieurs des situations suivantes? Cochez toutes les situations qui s'appliquent.

- 1) Problème concernant un achat important lors duquel vous n'avez pas obtenu ce pour quoi vous avez payé (véhicule, appareil électroménager, remboursement, abonnement de gym, erreur de facturation, rénovations, etc.)
- 2) Problème lié à votre travail (vous n'avez pas été payé(e) correctement, ne pas obtenir d'heures supplémentaires ou d'avantages sociaux, être congédié ou faire l'objet de mesures disciplinaires au travail, etc.)
- 3) Blessure grave survenue au travail, accident de la route ou blessure survenue dans un lieu public ou en entreprise
- 4) Dommages matériels, actes de vandalisme, menaces ou bruit excessif en provenance des voisins
- 5) Problème lié à votre maison ou votre appartement (loyer ou hypothèque, ou loyer qui vous est dû, expulsion, réparations non effectuées, saisie d'un bien hypothéqué, etc.)
- 6) Dette que vous avez envers une entreprise ou quelqu'un a envers vous (autre que le loyer ou l'hypothèque), y compris une faillite, des appels d'agences de recouvrement, des problèmes de crédit

- 7) Obtenir des prestations d'aide sociale, une allocation de logement ou une autre forme d'aide financière gouvernementale
- 8) Obtenir des prestations d'invalidité (pension d'invalidité, indemnité d'accident du travail, assurance privée)
- 9) Enjeux liés à l'immigration ou au statut de réfugié vous concernant ou concernant un membre de votre famille (résidence permanente, expulsion, visa d'étudiant ou de travail, citoyenneté)
- 10) Contacts avec la police (interception, accusation, inculpation, détention ou arrestation) ou problème lié à l'obtention d'un pardon
- 11) Être victime ou témoin d'un crime ou avoir des démêlés avec le système de justice
- 12) Séparation ou divorce (que vous soyez marié ou en union libre)
- 13) Garde des enfants ou services de protection de l'enfance
- 14) Testament ou prise en charge des finances d'une personne qui n'est pas en mesure de prendre soin d'elle-même (héritage, soins médicaux)
- 15) Mauvais traitement médical
- 16) Être poursuivi ou poursuivre quelqu'un devant un tribunal civil ou une cour des petites créances (ou une lettre de menaces de poursuite)
- 17) Être harcelé à l'école, au travail ou dans un lieu public
- 18) Être victime de discrimination à l'école, au travail, dans un lieu public, en entreprise ou lors de la recherche d'un emploi ou d'un logement
- 19) Tout autre problème juridique grave : _____

Merci. Nous sommes impatients de vous rencontrer lors des discussions de groupe. Vous pouvez communiquer avec nous au sujet de la présente recherche à l'adresse research@calibratesolutions.ca.

Soumettre